

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

27 JUIN 2018

PROJET DE DÉCRET - PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES
HOSPITALIÈRES UNIVERSITAIRES, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, AUX
INFRASTRUCTURES SCOLAIRES, AUX FONDS BUDGÉTAIRES, AUX AFFAIRES
GÉNÉRALES, À LA CULTURE, AUX ÉCOLES DE DEVOIR, AU SUBVENTIONNEMENT
DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS SOCIOCULTURELS⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°646 (2017-2018) n°1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par M. Pierre-Yves Dermagne, M. Maxime Prévot, M. Alain Onkelinx, Mme Isabelle Moinnet et Mme Muriel Tagnion	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Véronique Salvi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Anne Lambelin, M. Pascal Baurain et M. Olivier Maroy	3
3	Amendement n° 3 déposé par Mme Véronique Salvi, M. Pascal Baurain et Mme Isabelle Emmery	3
4	Amendement n° 4 déposé par Mme Joëlle Kapompole, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Eliane Tillieux, Mme Isabelle Moinnet et M. Anthony Dufrane	3
5	Amendement n° 5 déposé par Mme Mathilde Vandorpe, Mme Isabelle Stommen , M. Jean-Marc Dupont et Mme Véronique Jamoulle	3
6	Amendement n° 6 déposé par Mmes Sophie Pécriaux, Véronique Waroux, Véronique Bonni, Marie-Dominique Simonet et M. Jean-Marc Dupont	3

1 Amendement n° 1 déposé par M. Pierre-Yves Dermagne, M. Maxime Prévot, M. Alain Onkelinx, Mme Isabelle Moinnet et Mme Muriel Targnion

Les dispositions de l'article 48 du projet de Décret-Programme sont remplacées par les mots suivants :

« L'article 14 entre en vigueur le 1er septembre 2018 et les articles 2 à 4, et 15 à 47 produisent leurs effets le 1er janvier 2018. »

Justification

Cet amendement corrige les dates d'entrée en vigueur des articles en fonction des titres dont ils dépendent.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Véronique Salvi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Anne Lambelin, M. Pascal Baurain et M. Olivier Maroy

A l'article 34, les mots « est remplacé par les dispositions suivantes » sont supprimés.

Justification

Il s'agit d'une correction technique.

3 Amendement n° 3 déposé par Mme Véronique Salvi, M. Pascal Baurain et Mme Isabelle Emmerly

Les dispositions de l'article 48 du projet de Décret-Programme sont remplacées par les mots suivants

« L'article 14 entre en vigueur le 1er septembre 2018 et les articles 2 à 4, et 15 à 47 produisent leurs effets le 1er janvier 2018. »

Justification

Cet amendement corrige les dates d'entrée en vigueur des articles en fonction des titres dont ils dépendent.

4 Amendement n° 4 déposé par Mme Joëlle Kapompole, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Eliane Tillieux, Mme Isabelle Moinnet et M. Anthony Dufrane

Les dispositions de l'article 48 du projet de Décret-Programme sont remplacées par les mots suivants

« L'article 14 entre en vigueur le 1er septembre 2018 et les articles 2 à 4, et 15 à 47 produisent leurs effets le 1er janvier 2018. »

Justification

Cet amendement corrige les dates d'entrée en vigueur des articles en fonction des titres dont ils dépendent.

5 Amendement n° 5 déposé par Mme Mathilde Vandorpe, Mme Isabelle Stommen , M. Jean-Marc Dupont et Mme Véronique Jamoulle

Les dispositions de l'article 48 du projet de Décret-Programme sont remplacées par les mots suivants

« L'article 14 entre en vigueur le 1er septembre 2018 et les articles 2 à 4, et 15 à 47 produisent leurs effets le 1er janvier 2018. »

Justification

Cet amendement corrige les dates d'entrée en vigueur des articles en fonction des titres dont ils dépendent.

6 Amendement n° 6 déposé par Mmes Sophie Pécriaux, Véronique Waroux, Véronique Bonni, Marie-Dominique Simonet et M. Jean-Marc Dupont

Les dispositions de l'article 48 du projet de Décret-Programme sont remplacées par les mots suivants :

« L'article 14 entre en vigueur le 1er septembre 2018 et les articles 2 à 4, et 15 à 47 produisent leurs effets le 1er janvier 2018. »

Justification

Cet amendement corrige les dates d'entrée en vigueur des articles en fonction des titres dont ils dépendent.